

ROUILLAC

*Commissaires-Priseurs
Expert près la Cour d'Appel*

Tours, Vendôme, Paris, le 11 octobre 2012

LES TALIBANS DE LA CULTURE FRANÇAISE, LES FOSSOYEURS DU PATRIMOINE

La commission des finances a adopté à la sauvette un amendement au Budget 2013 visant à intégrer dans la déclaration de l'Impôt sur la fortune les œuvres d'art d'une valeur supérieure à 50.000 €. Cette mesure symbolique dont le « rendement budgétaire ne serait pas considérable », selon l'auteur même de cet amendement, sonne l'hallali de l'exception culturelle française, le glas des grandes expositions populaires, le déclin de la première destination touristique mondiale.

Inquisition, dénonciation et arbitraire.

Les Artistes connaissent des fortunes diverses. La cote de leurs œuvres varie dans le temps, suivant l'évolution du goût. Evaluer une œuvre d'art est une science des plus complexes qui dépend de nombreux paramètres. Plus encore que ces maisons de pêcheur de l'île de Ré, dont la valeur immobilière s'envole, la cote d'œuvres conservées par des amoureux mécènes peut descendre aux oubliettes de l'histoire ou atteindre en deux décennies des niveaux stratosphériques. Pensons à Calder qui distribuait généreusement gouaches et mobiles aux habitants de Saché ! Ce sont précisément ces œuvres à plus de 50.000 € qui font la renommée d'un artiste, d'une exposition, d'une ville ou d'une collection.

Comment identifier dans l'intimité des maisons, évaluer et imposer des œuvres d'art, dont la cote est par nature volatile, sans imaginer recourir aux plus basses méthodes de l'inquisition, de la dénonciation et de l'arbitraire ?

Danger de mort pour les musées.

Les musées sans collectionneur sont en danger de mort. Après une grande exposition au Musée d'art moderne de la ville de Paris dans les années 1990, tous les prêteurs privés ont fait l'objet d'un contrôle fiscal. Ce musée ne s'est toujours pas remis de cette expérience. Il a encore le plus grand mal à se faire prêter des œuvres importantes contrairement aux institutions étrangères. Le fonctionnement du projet de CCC-Olivier Debré cher à la Ville de Tours est forcément menacé par cette décision politique.

Comment les conservateurs de musées publics pourront-ils enrichir leurs collections sans appauvrir les finances publiques alors que depuis la création de ces musées ce sont les collectionneurs eux-mêmes qui par leurs legs, leurs donations et leurs datations sont les plus grands contributeurs du patrimoine public national ?

Délocalisation des collections privées et du marché.

Commissaires-priseurs, nous nous battons tous les jours pour faire rayonner la culture française dans le monde. Chaque fois que nous faisons venir des œuvres de l'étranger pour les présenter en France nous sommes soumis à des taxes d'importation, alors que lorsque nous vendons à des étrangers ces œuvres quittent le territoire sans difficulté. Paris, qui était la plus grande place mondiale du marché de l'Art en 1950, est déjà reléguée à un rôle de figuration. Désormais les grandes foires et ventes internationales, comme celle que nous organisons chaque année à Cheverny, qui font vivre un pan

ROUILLAC

*Commissaires-Priseurs
Expert près la Cour d'Appel*

entier de la culture française seront délocalisées à l'étranger, renforçant Londres, Genève, Bruxelles ou Maastricht. Ainsi, plutôt que de prendre le risque de voir son œuvre pillée, Zao-Wou-Ki, qui a réalisé les vitraux du Prieuré Saint-Cosme à La Riche, a déjà pris cet été le chemin de la Suisse, avec... tous ses tableaux.

Alors que le FMI s'inquiète de la fuite de 2.800 milliards de dollars de fonds privés depuis les banques européennes en cette période de crise et de contraintes budgétaires, comment imaginer que les collectionneurs mis à l'index ne feront pas prendre le même chemin à leurs œuvres d'art que celui déjà pris par leurs capitaux ?

Le tourisme dans le collimateur.

Le tourisme sera l'une des premières victimes collatérales de cette décision. Les propriétaires des châteaux privés comme Cheverny, Chenonceau, Villandry, Beauregard ou Montrésor risquent un jour d'avoir à fermer leurs fabuleux intérieurs, conservés et transmis de générations en générations et ouvert généreusement à la curiosité du public, pour ne pas faire l'objet d'une taxation remettant en cause l'équilibre de leur ouverture au public. Consolons-nous : les touristes pourront toujours visiter le Musée des Beaux-Arts, puisque les œuvres de l'Etat ne seront pas concernées par cette décision ou rendre visite à Mickey au parc Euro-Disney ! Il pourraient aussi plus prosaïquement décider de visiter l'Italie ou l'Angleterre.

A-t-on seulement réalisé une étude d'impact de cette décision démagogique au faible rendement fiscal sur l'un des fleurons de notre économie régionale et nationale : le Tourisme ?

Exode artistique massif et irréversible.

Aborder la culture et les œuvres d'art sous le prisme fiscal est une erreur grossière aux conséquences dramatiques. Rappelons qu'une œuvre d'art ne génère pas de revenus, contrairement à des capitaux ou à un bien immobilier, et que sa valeur est plus volatile que beaucoup d'autres. La revente des œuvres d'art d'une valeur supérieur à 5.000 € est déjà aujourd'hui taxée, pour éviter la spéculation et renforcer le rôle des mécènes. Devenir le premier pays au monde à taxer la détention d'une œuvre d'art sera le signal législatif d'un exode artistique massif et irréversible. Le patrimoine français connaîtrait sa plus grande saignée depuis les ventes révolutionnaires des collections royales, qui ont vu partir nombre de chefs d'œuvres de l'Art français, que les musées rachètent aujourd'hui à prix fort, à l'étranger.

Deux représentants de l'Indre et Loire siègent dans la Commission des finances à l'Assemblée. Souhaitons qu'ils défendent jusqu'au bout les atouts de leur Région ! Nous ne doutons pas que le Secrétaire de cette commission au Sénat sera sensible à ces arguments de sagesse et de pondération. Le ministre Michel Sapin s'est déjà prononcé en ce sens notant que cette mesure serait « extrêmement dommageable ». Ceux qui se voudraient les Saint-Just de la Culture française se comporteraient exactement comme les Talibans, détruisant les bouddhas de Bamyán : ils deviendraient les fossoyeurs de notre patrimoine national.

Aymeric & Philippe Rouillac